

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anney, le 5 mars 2024

Lutte contre la fraude en Haute-Savoie en 2023

Le Comité opérationnel départemental de lutte anti-fraude (CODAF) réunit, sous la coprésidence du préfet de département et du procureur de la République près le tribunal judiciaire du chef-lieu de département d'Anney, les parquets de Thonon les Bains et Bonneville et les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, la Mutualité Sociale Agricole), afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraudes, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.

Le CODAF vise à :

- améliorer la connaissance réciproque entre les services ;
- organiser des opérations de contrôle conjointes ;
- proposer des formations et partager les expériences afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre toutes les fraudes.

Le 5 mars 2024, Yves LE BRETON, préfet de la Haute-Savoie et Line BONNET, procureure près le Tribunal Judiciaire d'Anney, ont présenté le bilan du CODAF pour l'année 2023. Ils ont salué l'engagement de l'ensemble des services permettant de poursuivre le travail engagé en matière de lutte contre la fraude.

Cette activité s'est notamment inscrite dans la stratégie nationale de lutte contre la fraude et le travail illégal qui cible de manière particulière certaines activités : le BTP, les transports, le transport public particulier de personnes, le travail temporaire, l'agriculture et la forêt, le gardiennage et la sécurité, les industries agroalimentaires des viandes, les activités événementielles (foires, salons, spectacles), les plateformes numériques.

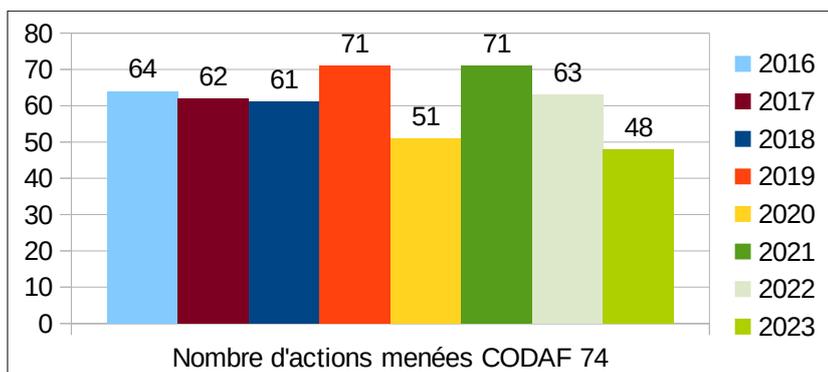
Les axes de contrôles pour 2023 en Haute-Savoie ont surtout porté sur :

- les secteurs de la restauration, du commerce et de l'hôtellerie, les professionnels de l'automobile, le secteur du transport de personnes et le BTP;

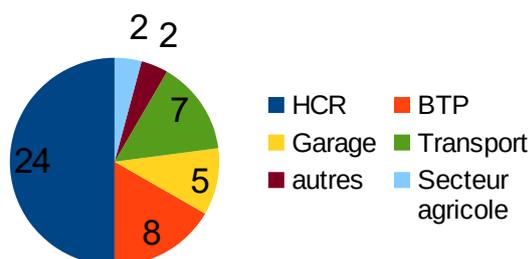
Les actions se sont déroulés sur tout le territoire haut-savoyard, en station de montagne comme en ville ou dans les communes de bord de lac, aux frontières et sur les routes de tout le département.

Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Contrôles menés par le CODAF (sur l'ensemble du département) depuis 2015 :



Détail des actions réalisées par secteur d'activités



Sur les 48 actions menées, la moitié se sont déroulées dans le secteur de l'hôtellerie, commerce et restauration (HCR). Le deuxième secteur d'activité en termes de contrôle reste le BTP.

Plusieurs actions d'ampleur ont déjà été organisées en 2024 parmi lesquelles :

- Le 9 février 2024 secteur Chablais : 5 établissements de type HCR et laboratoire de cuisine contrôlés simultanément, même exploitant, plusieurs infractions relevées :

- 2 personnes en situation de travail dissimulé - Absence de suivi de la durée du travail sur tous les établissements- Absence de déclaration d'hébergement collectif, 2 étrangers en situation régulière sans autorisation de travail
- infractions multiples droit du travail : suivi des établissements au titre de la réglementation droit du travail, actions correctives à apporter

Le 12 février 2024 à Châtel :

- 20 moniteurs contrôlés dont 9 étrangers (en majorité des anglais) dont 1 procédure de travail dissimulé contre 1 anglais non déclaré.
- 7 restaurants contrôlés représentant 66 salariés avec 1 PV de travail dissimulé pour 1 restaurant
- moniteurs de ski contrôlés en situation de travail sur pistes : 2 rappels à la réglementation

15 février 2024 à Passy :

- 4 établissements de type HCR (hôtel commerce restauration) contrôlés = RAS

Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et de la communication de l'État

La lutte contre le travail illégal (LCTI)

La lutte contre le travail illégal associe les trois parquets du département, la gendarmerie nationale, la police nationale, la mutuelle sociale agricole (MSA), la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP), les douanes, l'URSSAF, l'inspection du travail (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la Direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Les différents acteurs de la lutte contre le travail illégal recherchent les absences ou dissimulations de déclarations aux organismes sociaux, la dissimulation de résultats financiers et l'instauration d'une relation de travail dépourvue de sécurité, de protection et de droits pour le salarié.

La lutte contre la fraude aux prestations sociales

L'activité du CODAF sur le plan de la fraude aux prestations sociales se caractérise principalement par l'échange d'informations entre Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), le Conseil départemental (pour la fraude au RSA) et l'Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salaires (AGS).

BILAN

→ Bilan chiffré global :

Ce bilan reprend les chiffres totaux de chaque service, y compris les fraudes qui ne rentrent pas toujours dans le cadre stricto sensu du CODAF mais dans le cadre plus global de la lutte contre la fraude.

BILAN TOTAL LUTTE CONTRE LA FRAUDE / CODAF 2023				
SERVICES	NOMBRE DOSSIERS	PREJUDICE SUBI	PREJUDICE EVITE	TOTAL
AGS	5			117 792€ (87 952,00 € 2022)
CAF	402 (276 en 2022)	4 070 136,00 €		4 070 136€ (2 736 363,00 € 2022)
CD 74	66			676 000€ (169 401,00 € 2022)
CARSAT		62 032,11 €	610 771,80 €	672 803,91 € (722 736,50 2022)
CPAM	1112 (207 en 2022)	2 733 329 (1 810 681,00 € 2022)	1 058 780 (476 265,00 € 2022)	3 792 109 (2 286 946,00 € 2022)
DDFIP	53 signalements / 23 propositions de contrôle fiscal / 31 contrôles	10 816 721€ en droits (6 981 151,00 € 2022)	5 010 489 € en pénalités (3 889 391,00 € en 2022)	15 827 210€ (10 870 542,00 € en 2022)
FRANCE TRAVAIL	310	4 157 957,00 € (842 850€ 2022)	1 377 351€ (1 730 096€ 2022)	5 535 308€ (6 572 946€ 2022)

Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et de la communication de l'État

GGD CELTIF				741 500€ AVOIRS CRIMINELS
MSA	2			33 997€ (32 257,00 € 2022)
URSSAF	311 actions de contrôle			2 431 820€ (844 443€ en 2022)
TOTAUX 2023				33 898 675,91€
				2022
				24 515 282,50 €
				2021
				18 222 930,87€

2021 : 18 222 930,87
2022 : 24 515 282,50
2023 : 33 898 675,91€

En 2 ans, nous avons presque doublé le résultat en matière de lutte contre la fraude en Haute-Savoie.

Même si le nombre d'actions réalisées sur le terrain a baissé, le travail de fond et de coopération entre les services en amont des actions menées et au quotidien permet de gagner en efficacité et de mettre au jour davantage de situations frauduleuses plus rapidement et plus efficacement. L'échange des informations entre les services est primordiale pour lutter efficacement contre la fraude dans toutes ses formes.

Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et de la communication de l'État